

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRETES PREARDENNAISES

**REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'APPLICATION DU CODE DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX
A PARTIR DU 01/05/2010**

CARACTERISTIQUES ET MONTANTS DES MARCHES	TYPE DE PUBLICITE	PROCEDURE D'ENGAGEMENT	PROCEDURE	PIECES CONSTITUTIVES	DELAI DE TRANSMISSION DES OFFRES
moins de 4 000 € HT		Signature du Président	Marché de gré à gré	Devis co-signé	15 jours minimum
de 4 001 € à 7 500 € HT	Affichage à la Communauté de Communes et /ou consultation directe de 3 entreprises	Signature du Président après accord du Vice-président concerné	Marché de gré à gré	Devis co-signé	15 jours minimum
de 7 501 € à 20 000 € HT		Délibération du Bureau	Marché de gré à gré	Devis co-signé, avec Lettre de commande	15 jours minimum
de 20 001 € à 90 000 € HT	Consultation directe de 3 entreprises ou Publication dans un journal d'annonce légale	Délibération du Bureau	Procédure adaptée	Cahier des charges, R.C. Devis, et A.E. co-signés	15 jours minimum
de 90 001 € à 4 845 000 € HT	Publication dans un journal d'annonce légale (ou/et au BOAMP)	Délibération du Bureau	Procédure adaptée * Mise en concurrence simplifiée réunion d'une Commission d'Attribution et d'avenant de + de 5%	AE, RC, CCAP et CCTP	22 jours minimum
plus de 4 845 001 € HT	Publication BOAMP et JOCE	Délibération du Bureau	Appel d'offres Réunion de la CAO pour <i>ouverture et attribution</i> , avenant de + de 5% Avec transmission au contrôle de légalité	AE, RC, CCAP et CCTP	52 jours minimum

* Les marchés d'un montant supérieur à 206 000 € sont soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité.